



**PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LA MISE EN ŒUVRE
DE LA RESOLUTION 1325 DU CONSEIL DE SECURITE
DES NATIONS UNIES SUR LES FEMMES, LA PAIX ET
LA SECURITE 2012-2014**

Mars 2012

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA
FEMME DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

**PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LA MISE EN ŒUVRE
DE LA RESOLUTION 1325 DU CONSEIL DE SECURITE
DES NATIONS UNIES SUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA
SECURITE 2012-2014**

Mars 2012

I. Introduction

La Résolution 1325 adoptée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies le 31 Octobre 2000 vise la réduction des effets préjudiciables des conflits armés sur la femme tout en reconnaissant son rôle dans la prévention le règlement, la consolidation de la paix et la réconciliation. La Résolution poursuit l'objectif de renforcer la position et le rôle de la femme dans toutes les décisions en rapport avec la paix et la sécurité.

Cette résolution vise à protéger les femmes et les filles durant les conflits et après ceux-ci. Face à la montée et à la complexité des violences faites aux femmes et aux filles au cours des conflits de ces dernières années, les Nations Unies ont compris qu'il était urgent de mettre fin à l'impunité des acteurs ayant commis de telles violences.

En effet, les violences, et notamment la violence sexuelle contre les femmes et les filles est de plus en plus courante en situation de conflit et post conflit, empêchant la reconstruction des communautés après les conflits. Les effets pervers de ces crises sont durement ressentis par les femmes et les filles qui sont constamment violées, traumatisées et marquées à vie.

Par ailleurs, les femmes et les filles, représentant le plus grand nombre des victimes, sont généralement exclues du processus de résolution des conflits et de la consolidation de la paix. Cela a pour conséquence la non prise en compte de leurs besoins spécifiques dans le processus de négociation de la paix, les opérations de maintien de paix, les programmes de reconstruction et de réinsertion.

Lutter contre les violences faites aux femmes, les associer aux processus de négociation et à la prise de décision, tels sont les enjeux majeurs de la Résolution 1325. Elle est considérée à ce jour comme l'un des documents les plus pertinents dans l'établissement d'un cadre stratégique visant à promouvoir la contribution des femmes à la paix et à la sécurité.

Ainsi le Mali, à l'instar de tous les autres Etats de l'Organisation des Nations Unies est appelé à prendre des dispositions pour la mise en œuvre de la résolution 1325. Cette action est plus que d'actualité d'autant plus que le Mali depuis une vingtaine d'années connaît une insécurité rampante caractérisée notamment par :

- L'accroissement des actes de banditisme urbain et périurbain;
- La multiplication des conflits communautaires;
- Une montée de la criminalité organisée (trafic de drogue, d'armes et d'êtres humains, migration clandestine...);
- La présence sur le sol national de Groupes terroristes se réclamant d'AlQaïda au Maghreb Islamique (AQMI).

Aujourd'hui est le théâtre des conflits armés dans ses trois régions nord et d'une insécurité grandissante sur tout le territoire. La mise en œuvre de la 1325 est plus qu'une nécessité aujourd'hui. L'implication du Gouvernement et d'une société civile, large et diversifiée, sont essentiels pour la mise en oeuvre et le suivi de la résolution au niveau national

II. Processus d'élaboration du plan d'action national

Le processus d'élaboration du Plan d'Action de mise en oeuvre de la Résolution 1325 au Mali a débuté en février 2012 par l'élaboration et la validation des termes de référence du plan d'action sous l'égide du Ministère de la promotion de la Femmes de l'Enfant et de la famille.

Un atelier de lancement de l'élaboration du Plan d'Action de deux jours a été organisé par le Ministère de la Promotion de la Femme de l'enfant de la famille, il a regroupé les différents acteurs gouvernementaux et de la société civile impliqués dans les questions de sécurité et de promotion des droits de la femme.

L'Atelier a donné l'occasion aux participants de passer en revue les réalisations du Mali sur la Résolution 1325 et d'échanger sur les défis .L'atelier a ensuite dégager les grands axes à travers lesquels le consultant doit dégager les différentes activités en matière d'implication des femmes dans les processus de paix et de sécurité. Le choix d'un plan d'action de 3 ans a été dicté par l'atelier.

Ce premier plan d'action est divisé en cinq axes considérés comme prioritaires :

- La prévention des violences basées sur le genre aux cours du conflit du Nord (la diffusion des textes de lois nationaux et internationaux qui traitent des droits de la femme).
- La protection des droits de la femme et la prise en compte des besoins particuliers des femmes : Les activités de formation des forces de maintien de la paix et la sécurité sur le droit international humanitaire et la lutte contre les violences basées sur le genre, la création des services communautaires de protection des petites filles et des femmes contre les violences, la prise en charge, la réhabilitation juridique et psychosociale des victimes des violences basées sur le genre en particulier les violences commis au cours du conflit du nord et des violences domestiques.
- Le troisième volet propose des actions de renforcement de la participation de la femme dans les décisions en rapport avec la paix, la sécurité et dans les postes de responsabilité où le taux de représentation est encore très faible,le renforcement du partenariat à travers la mise en place d'un forum permanent de concertation entre les différents intervenants ont été identifiés comme prioritaires.
- Le quatrième axe couvre les actions de promotion de la paix et du rôle accru de la femme dans la reconstruction. Il introduit le dialogue communautaire et la communication non violente dans la gestion des conflits où la femme devra jouer

un rôle prépondérant. Ce volet met l'accent sur le renforcement des capacités des femmes en matière de paix et sécurité et des activités de formation et de sensibilisation des hommes en genre.

La mise en place des services de proximités susceptibles de faciliter aux femmes de combiner leurs multiples rôles, en l'occurrence, professionnelles et sociales. Le résultat attendu de cet axe est l'augmentation de la participation de la femme dans la gestion des conflits, la négociation, le maintien de la paix et la sécurité au niveau national, régional et international.

Enfin le cinquième axe concerne les actions de coordination des intervenants et de suivi- évaluation de la mise en exécution de ce plan d'action. Des rapports annuels devront être produits pour constater les progrès réalisés et les défis qui restent à lever.

Il est prévu un système de suivi, une évaluation annuelle interne et une évaluation externe au bout des trois années. Le rapport annuel d'activités se basera aussi sur les résultats de l'évaluation et sera adressé aux différents espaces offerts par les Nations Unies, l'Union Africaine et aux réunions consultatives en marge de l'anniversaire de la Résolution 1325 le 31 Octobre de chaque année, et lors du Sommet de l'Union Africaine.

III. Stratégies d'intervention

Ce plan d'action tentera d'augmenter le nombre de femmes qui participent au processus de paix et de sécurité et d'améliorer la qualité de leur prestation grâce à la mise en œuvre des stratégies suivantes :

Renforcer les actions en cours. Il a été noté, pendant l'atelier que le Mali a enregistré des acquis dans la mise en œuvre de la Résolution 1325, que le Mali a adopté une Politique Nationale Genre il importe de renforcer les actions en cours.

Les principales actions à renforcer sont en rapport avec l'élaboration des politiques, des lois et des budgets genre sensibles, la diffusion des textes de lois en rapport avec les droits de la femme, la formation des forces de maintien de la paix et de l'ordre public sur la Résolution 1325, la lutte contre les violences basées sur le genre, le plaidoyer en faveur de l'intégration des femmes dans toutes les instances de prise de décision.

Renforcer les capacités des femmes dans le domaine de la paix : la sécurité. La paix et la Sécurité sont des domaines traditionnellement réservés aux hommes. Les femmes doivent maîtriser le contexte de paix et de sécurité non seulement au niveau national mais aussi au niveau mondial et se tenir informées sur son évolution. Elles doivent intérioriser les concepts genre, paix et sécurité, apprendre les techniques de plaidoyer, de médiation et de négociation de paix, les techniques de gestion et de résolution des conflits.

Dialogue communautaire. Théoriquement, la paix et la sécurité ne peuvent avancer que si toutes les composantes d'une société sont parties prenantes des discussions, des mesures et des programmes conçus pour la consolidation de la paix et la prévention des conflits. Les participants à l'atelier ont constaté que malgré l'initiation de nouvelles lois nationales sensibles au Genre, dans la pratique, ils existent des attitudes et comportements discriminatoires. Le dialogue communautaire est introduit dans le but de profiter des espaces existants pour y introduire des questions en rapport avec le genre, la paix, la sécurité, l'unité et la réconciliation.

Mise en réseaux des intervenants. Ce Plan d'Action propose un exercice d'identification de tous les intervenants et une rencontre annuel d'autoévaluation et d'échange d'expérience et d'information.

Recherche, plaidoyer, diffusion des lois et sensibilisation. La recherche est nécessaire pour évaluer l'impact des interventions que ce soit dans l'amélioration de la situation de la femme ou de l'évolution générale de la paix et la sécurité dans le pays et le degré de contribution de la femme dans les progrès réalisés.

Suivi des activités et évaluation de l'impact production des rapports d'activités et des rapports d'étapes. Chaque année, le Plan d'action préconise un rapport d'activité et un rapport sur l'Etat d'avancement qui serviront de base pour l'élaboration d'un rapport-synthèse à présenter au niveau national, au Sommet de l'Union Africaines et aux des Nations Unies lors de l'anniversaire de la Résolution 1325, le 31 Octobre de chaque année

IV. CADRE LOGIQUE

Axe prioritaire I: Prévention des conflits et des violences basées sur le genre

Objectifs

1. Renforcer et développer des politiques de prévention des violences et des conflits, des mécanismes et des procédures favorisant les droits de la femme et garantissant sa sécurité
2. Créer un environnement légal favorable au respect des droits des femmes

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Responsable
Analyse genre de la politique et des lois dans les secteurs de la paix et la sécurité est réalisée	Faire une analyse genre de la politique et lois en matière de paix et sécurité au Mali	Nombre de politique et lois analysées et révisées ou initiées	Ministère de la Promotion de la Femme Ministère de la Défense Ministère de la sécurité
Les forces de défense nationale et de l'ordre public sont formées sur la Résolution 1325	Organiser des formations en cascade sur la Résolution 1325 en faveur des militaires et des agents de police	Nombre de participants aux sessions de formation	Ministère de la Promotion de la Femme Ministère de la Défense Ministère de la sécurité
Les femmes leaders sont à mesure de participer aux pourparlers de paix et de Sécurité au niveau national, régional et International	Former les femmes leaders sur les techniques de gestion des conflits, de médiation et de négociation de la paix	Module de formation produit Nombre de femmes formées	Ministère de la Promotion de la Femme Les Responsables des associations féminines
Des instruments régionaux et internationaux relatifs à la femme, à la paix et à la sécurité sont suivis et les rapports sont systématiquement produits	Faire le suivi de la mise en œuvre des instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de la femme à la paix et la sécurité	Nombre de rapports produits par rapport aux types d'instruments régionaux et internationaux ratifiés par le Mali	Ministère de la Promotion de la Femme

Axe prioritaire II: Protection et réhabilitation des victimes

Objectifs

1. Eradiquer l'impunité des auteurs des GBV
2. Améliorer et renforcer la protection des femmes contre les violences
3. Réhabiliter les victimes des violences juridiquement, socialement, psychologiquement et économiquement
4. Renforcer les mécanismes de lutte contre les GBV et les violences domestiques

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Responsable
Les auteurs des violences basées sur le genre sont jugés et les victimes Réhabilitées	Organiser l'accompagnement juridique et judiciaire des victimes pour traduire en justice plus d'auteurs des GBV	Nombre de cas traduits en justice	Ministère de la Promotion de la Femme Les associations de promotion des droits des femmes
Les acteurs judiciaires (police, gendarme, avocat, magistrat) maîtrisent le droit international humanitaire et les procédures de saine des juridictions internationales	Former les acteurs judiciaires sur le droit international humanitaire et les modes de saisine des juridictions internationales	Nombre de personnes formées	Ministère de la Promotion de la Femme Ministère de la Justice
Les victimes des GBV accèdent à la Justice	Multiplier les services d'appui juridique et judiciaire aux victimes des GBV	Nombre de victimes des GBV ayant accédé à une justice équitable	Ministère de la Promotion de la Femme Les responsables des cliniques juridiques
Les victimes bénéficient d'un accompagnement psychosocial	Créer des centres d'accueil, d'écoute et d'orientation des femmes victimes des VBG	Nombre de centres créés et Fonctionnels Nombre de victimes des VBG ayant reçu des services de réhabilitation psychosociale	
Les victimes des VBG bénéficient d'une prise en charge médicale appropriée	Organiser une assistance médicale des femmes victimes des VBG avec contamination au VIH / SIDA, des grossesses non désirées et des handicaps divers	Proportion des victimes des VBG ayant bénéficié des soins particuliers (chirurgie plastique, fistules vésico - vaginales)	Ministère de la Promotion de la femme Ministère de la santé (Programme SIDA)

Les femmes réfugiées, les rapatriées, les déplacées sont mieux protégés	Créer des services particuliers en faveur des femmes réfugiées et, les femmes déplacées.	Types d'infrastructures créées dans les lieux publics	Ministère de la Promotion de la Femme
Les besoins spécifiques des personnes handicapés sont pris en compte	Mettre en place des infrastructures spécialisées pour les personnes handicapées	Nombre de femmes reçues	
Les VBG et les violences domestiques sont de plus en plus dénoncées Une meilleure orientation des problèmes vers les instances habilités	Créer une synergie d'action entre la police et les centres d'assistance et d'écoute juridique des femmes victimes de violence	Taux de diminution des VBG et de violences domestiques	Ministère de la Promotion de la femme Ministère de la Sécurité Cliniques Juridiques

Axe prioritaire III: Participation et représentation

Objectif

Renforcer la participation des femmes dans l'édification de la paix et la sécurité

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Responsable
Accroissement de la proportion des femmes dans les postes de décision où elles sont moins représentées	Faire le plaidoyer pour la prise en compte de 30% de femme à tous les niveaux de prise de décision élues et nommées	Taux d'augmentation de femmes dans les postes de décisions où elles sont moins représentées	Ministère de la Promotion de la femme Ministère de la Promotion de la femme Associations de promotion des droits des femmes
disponibilité des femmes ayant des compétences dans le domaine de paix et sécurité	Créer une banque de données des femmes ayant des compétences dans le domaine de paix et sécurité	Existence de la banque des données femmes ayant des compétences dans le domaine de paix et sécurité	Ministère de la Promotion de la femme
Accroissement du nombre de femmes capables d'intervenir efficacement dans le domaine de la paix et sécurité	Recruter/Nommer des femmes dans le domaine de paix et sécurité et leur donner une formation dont elles ont besoin	Nombre de femmes recrutées ou nommées Nombre de femmes formées et qualité de la formation reçue	Ministère de la Promotion de la femme
Echanges fructueux entre les femmes leaders et les femmes à la base	Créer un cadre permanent d'échange entre les femmes leaders et les femmes à la base	Existence d'un cadre permanent Efficacité des échanges	Ministère de la Promotion de la femme Ministère de la Promotion de la femme Associations de promotion des droits des femmes
Recevabilité et agenda de changement sur base des échanges	Organiser des réunions de concertation et d'échange d'information des structures existantes pour la prévention et la gestion des conflits	Nombre de réunions d'échanges organisées Liste des recommandations opérationnelles formulées	Ministère de la Promotion de la femme Ministère de la Promotion de la femme Associations de promotion des droits des femmes

<p>Les femmes sont mieux informées de l'évolution des processus de consolidation de la paix et la sécurité</p> <p>Les interventions tiennent compte des aspects genre</p>	<p>Organiser un forum d'échange d'information au moins une fois par an sur les décisions concernant la paix et la sécurité entre les structures de femmes et les institutions publiques</p>	<p>Nombre de fora organisées</p>	<p>Ministère de la Promotion de la femme</p> <p>Associations de promotion des droits des femmes</p>
<p>Meilleure synergie et coordination des interventions</p>	<p>Créer le partenariat avec les institutions spécialisées en matière de prévention et de gestion des conflits</p>	<p>Types de partenariats créés</p>	<p>Ministère de la Promotion de la femme</p>

Axe prioritaire IV: Promotion du Genre et de la Femme

Objectifs

1. Renforcer les attitudes et comportements favorables à la paix et au respect des droits des femmes
2. Promouvoir la communication non violente, promouvoir la recherche sur le genre, la paix et la sécurité
3. Renforcer l'alliance homme-femme à tous les niveaux par la formation et le plaidoyer en genre et transformation des conflits
4. Soutenir techniquement et financièrement les initiatives des femmes

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Responsable
Le dialogue communautaire améliore les relations sociales dans la communauté et au sein des couples	Débattre des sujets sources de conflits en marge des différentes réunions au niveau des individus	Types et nombre de questions résolues Taux de diminution des conflits et des violences communautaires et domestiques	Ministère de la Promotion de la femme Associations de promotion des droits des femmes
Partenariat homme - femme effective dans la promotion du rôle de la femme dans les processus de paix et de sécurité	Organiser des formations à l'intention des hommes et des femmes à tous les niveaux sur, genre et conflit,	Nombre de femmes et hommes formés Nombre de politiques sectorielles sensibles au genre et conflit	Ministère de la Promotion de la femme
Les populations sont mieux sensibilisées aux questions de genre, tolérance et la culture de la paix	Préparer et diffuser des messages, des affiches, des spots publicitaires et de sketches sur la Résolution 1325	Nombre de personnes touchées et qualité de messages	Ministère de la Promotion de la femme Ministère de la communication
Les femmes sont mieux orientées vers les opportunités économiques Les femmes deviennent économiquement indépendantes	Organiser une série de formations thématiques en faveur des femmes pour leur insertion économique et sociale	Taux d'insertion économique et sociale réussit	Ministère de la Promotion de la femme Associations et groupements des femmes

Axe prioritaire v : Coordination suivi et évaluation des activités

Objectifs

1. Assurer le suivi – évaluation de la mise en œuvre de ce plan

Résultats attendus	Activités	Indicateurs	Responsable
Les capacités renforcées en matière de «Budgétisation sensible au genre» et la recherche de fonds pour la mise en oeuvre de ce plan d'action	Organiser les sessions de formation sur le «gender budgeting» à l'intention des ministères et organisations de la société civile	Qualité de la formation reçue et le type de plaidoyer fait	Ministère de la Promotion de la femme Primature Structures faitières
Les activités sont coordonnées et les ressources mobilisées	Elaborer le plan opérationnel annuel	Plan opérationnel annuel disponible	Ministère de la Promotion de la femme
Les procédures et systèmes de fonctionnement et de gestion efficaces	Organiser des réunions de Coordination et de suivi du plan	Nombre de réunions organisées	Ministère de la Promotion de la femme
Les ressources financières et matérielles suffisantes	Organiser une table ronde des bailleurs de fonds pour financer ce plan d'action	Nombre de bailleurs de fonds ayant répondu à l'invitation	
Les membres du comité de coordination sont enrichis de l'expérience des autres pays sur la mise en œuvre de la Résolution 1325	Participer à des missions de concertation dans la Région, en Afrique et dans le monde	Nombre de missions effectuées	Ministère de la Promotion de la femme Partenaires au développement
Le Comité de coordination s'assure régulièrement de l'exécution des activités préconisées dans ce plan	Produire des rapports trimestriels Organiser des réunions restreintes avec le bureau du comité de coordination	Rapports produits Nombre de réunions	Ministère de la Promotion de la femme OSC Ministère de la Défense

	Impliquer les acteurs gouvernementaux et de la société civile dans le suivi de la mise en oeuvre du plan d'action	Nombre de participants	Ministère de la Sécurité Ministère de la justice Ministère de la santé
Suivi et évaluation participatifs et efficaces	Désigner au sein de chaque institution et organisation partenaire une personne qui fera le suivi de la mise en oeuvre de ce plan d'action Evaluer chaque année le plan d'action, à l'occasion de l'anniversaire de la résolution le 30 Octobre	Nombre d'acteurs qui font le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre du plan d'action Rapport d'évaluation	Ministère de la Promotion de la femme OSC Ministère de la Défense Ministère de la Sécurité Ministère de la justice Ministère de la santé

VI. BUDGET ESTIMATIF DU PLAN

Activités	Budget en CFA			
	An 1	An 2	An 3	Total
Axe prioritaire I: Prévention des conflits et des violences basées sur le genre				
Faire une analyse genre de la politique et lois en matière de paix et sécurité au Mali	12.000.000			12.000.000
Organiser des formations en cascade sur la Résolution 1325 en faveur des militaires et des agents de police	75.000.000			75.000.000
Former les femmes leaders sur les techniques de gestion des conflits, de médiation et de négociation de la paix	35.000.000			35.000.000
Faire le suivi de la mise en œuvre des instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de la femme, à la paix et la sécurité		15.000.000	15.000.000	30.000.000
Total 1	152.000.000			
Axe prioritaire II: Protection et réhabilitation des victimes				
Organiser l'accompagnement juridique et judiciaire des victimes pour traduire en justice plus d'auteurs des VBG	20.000.000	20.000.000	15.000.000	55.000.000
Former les acteurs judiciaires sur le droit international humanitaire et les modes de saisine des juridictions internationales	15.000.000	15.000.000		30.000.000
Multiplier les services d'appui juridique et judiciaire aux victimes des VBG	24.000.000	15.000.000	10.000.000	49.000.000
Créer des centres d'accueil, d'écoute et d'orientation des femmes victimes des VBG	60.000.000	20.000.000	10.000.000	90.000.000
Organiser une assistance médicale des femmes victimes des VBG avec contamination au VIH / SIDA, des grossesses non désirées et des handicaps divers	10.000.000	5.000.000	5.000.000	20.000.000
Créer des services particuliers en faveur des femmes réfugié et, les femmes déplacées.	70.000.000			70.000.000
Mettre en place des infrastructures spécialisées pour les personnes handicapées				
Créer une synergie d'action entre la police et les centres d'assistance et d'écoute juridique des femmes victimes de violence		15.000.000		15.000.000

Total 2	329.000.000			
Axe prioritaire III: Participation et représentation				
Faire le plaidoyer pour la prise en compte de 30% de femme à tous les niveaux de prise de décision élues et nommées	15.000.000	15.000.000		30.000.000
Créer une banque de données des femmes ayant des compétences dans le domaine de paix et sécurité		12.000.000		12.000.000
Recruter/Nommer des femmes dans le domaine de paix et sécurité et leur donner une formation dont elles ont besoin		17.000.000		17.000.000
Créer un cadre permanent d'échange entre les femmes leaders et les femmes à la base		2.000.000		2.000.000
Organiser des réunions de concertation et d'échange d'information des structures existantes pour la prévention et la gestion des conflits	2.000.000	2.000.000	2.000.000	6.000.000
Organiser un forum d'échange d'information au moins une fois par an sur les décisions concernant la paix et la sécurité entre les structures de femmes et les institutions publiques		25.000.000	25.000.000	50.000.000
Créer le partenariat avec les institutions spécialisées en matière de prévention et de gestion des conflits	3.000.000	3.000.000	3.000.000	9.000.000
Total 3	126.000.000			
Axe prioritaire IV: Promotion du Genre et de la Femme				
Débattre des sujets sources de conflits en marge des différentes réunions au niveau des individus (Rencontres de proximité)	35.000.000	35.000.000	20.000.000	95.000.000
Organiser des formations à l'intention des hommes et des femmes à tous les niveaux sur, genre et conflit,	75.000.000	35.000.000	20.000.000	130.000.000
Préparer et diffuser des messages, des affiches, des spots publicitaires et de sketches sur la Résolution 1325	75.000.000	55.000.000	25.000.000	155.000.000
Organiser une série de formations thématiques en faveur des femmes pour leur insertion économique et sociale			120.000.000	120.000.000
Total 4	500.000.000			
Axe v. coordination, suivi et évaluation des activités				
Organiser les sessions de formation sur le «gender budgeting» à l'intention des ministères et organisations de la société civile	5.000.000	5.000.000	5.000.000	15.000.000
Elaborer le plan opérationnel annuel	5.000.000	5.000.000	5.000.000	15.000.000
Organiser des réunions de Coordination et de suivi du plan	3.000.000	3.000.000	3.000.000	9.000.000
Organiser une table ronde des bailleurs de fonds pour financer ce plan d'action	10.000.000			10.000.000
Participer à des missions de concertation dans la Région, en Afrique et dans le monde	15.000.000	15.000.000	15.000.000	45.000.000

Produire des rapports trimestriels	8.000.000	8.000.000	8.000.000	24.000.000
Organiser des réunions restreintes avec le bureau du comité de coordination	2.000.000	2.000.000	2.000.000	6.000.000
Impliquer les acteurs gouvernementaux et de la société civile dans le suivi de la mise en œuvre du plan d'action				
Désigner au sein de chaque institution et organisation partenaire une personne qui fera le suivi de la mise en œuvre de ce plan d'action				
Evaluer chaque année le plan d'action, à l'occasion de l'anniversaire de la résolution 1325	15.000.000	15.000.000	15.000.000	45.000.000
Total 5	169.000.000			
Total général	1.276.000.000			

VII- Chronogramme

Activités	Période											
	An 1				An 2				An 3			
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Axe prioritaire I: Prévention des conflits et des violences basées sur le genre												
Faire une analyse genre de la politique et lois en matière de paix et sécurité au Mali												
Organiser des formations en cascade sur la Résolution 1325 en faveur des militaires et des agents de police												
Former les femmes leaders sur les techniques de gestion des conflits, de médiation et de négociation de la paix												
Faire le suivi de la mise en œuvre des instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de la femme, à la paix et la sécurité												
Axe prioritaire II: Protection et réhabilitation des victimes												
Organiser l'accompagnement juridique et judiciaire des victimes pour traduire en justice plus d'auteurs des GBV												
Former les acteurs judiciaires sur le droit international humanitaire et les modes de saisine des juridictions internationales												
Multiplier les services d'appui juridique et judiciaire aux victimes des GBV												
Créer des centres d'accueil, d'écoute et d'orientation des femmes victimes des GBV												
Organiser une assistance médicale des femmes victimes des VBG avec												



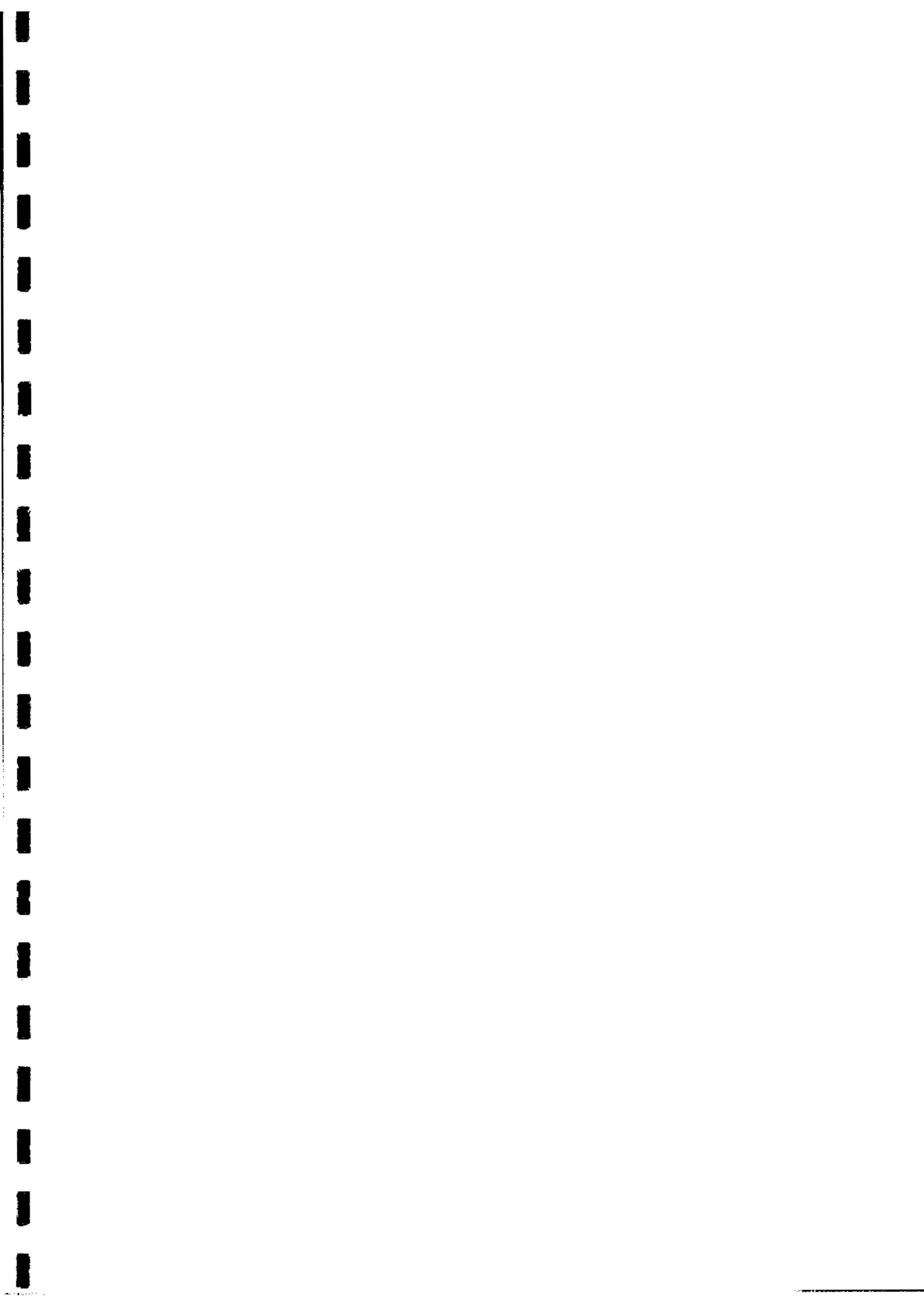


Créer le partenariat avec les institutions spécialisées en matière de prévention et de gestion des conflits																				
Axe prioritaire IV: Promotion du Genre et de la Femme																				
Débattre des sujets sources de conflits en marge des différentes réunions au niveau des individus (causeries débats de proximité)																				
Organiser des formations à l'intention des hommes et des femmes à tous les niveaux sur, genre et conflit,																				
Préparer et diffuser des messages, des affiches, des spots publicitaires et de sketches sur la Résolution 1325																				
Organiser une série de formations thématiques en faveur des femmes pour leur insertion économique et sociale																				
Axe v. coordination, suivi et évaluation des activités																				
Organiser les sessions de formation sur le «gender budgeting» à l'intention des ministères et organisations de la société civile																				
Elaborer le plan opérationnel annuel																				
Organiser des réunions de Coordination et de suivi du plan																				
Organiser une table ronde des bailleurs de fonds pour financer ce plan d'action																				
Participer à des missions de concertation dans la Région, en Afrique et dans le monde																				
Produire des rapports trimestriels																				
Organiser des réunions restreintes avec le bureau du comité de coordination																				



Impliquer les acteurs gouvernementaux et de la société civile dans le suivi de la mise en œuvre du plan d'action												
Désigner au sein de chaque institution et organisation partenaire une personne qui fera le suivi de la mise en œuvre de ce plan d'action												
Evaluer chaque année le plan d'action, à l'occasion de l'anniversaire de la résolution												





*Ce document a été réalisé grâce à l'appui
financier de : P.G.P.S.P/Mali*

PGPSP
Programme Gouvernance
Partagée de la Sécurité
et de la Paix au Mali

